

récemment et, maintenant, je crois fermement que les besoins du comté de Lanark et, en particulier, ceux de la région de Carleton Place, sont aussi grands, sinon plus grands, que ceux du comté de Renfrew. Je lancerai donc ici un appel public pour que l'on étudie non seulement la désignation de Renfrew pour bénéficier des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale, mais aussi les besoins d'un secteur plus étendu.

Après des entretiens avec les dirigeants de Carleton Place à la fin de février, on a vite constaté que l'Ontario Development Corporation s'occupait de la région de Lanark, de sorte que pendant quelques semaines en mars, et même en avril, j'étais convaincu de l'opportunité d'inclure le comté de Renfrew dans le programme fédéral et celui de Lanark dans le programme provincial, et de se partager ainsi les responsabilités. Or, si l'on doit en croire les journaux, la province d'Ontario, par la voix de son ministre, M. White, a annoncé, il y a à peine une semaine, sans aucune consultation préalable du gouvernement fédéral, qu'il ne serait plus accordé de prêts non remboursables à des sociétés appartenant à des intérêts étrangers dans le cadre de l'Ontario Development Corporation. Le fait est que, quels que soient les sentiments de certains députés de la Chambre au sujet des industries appartenant à des intérêts étrangers, un grand nombre de sociétés disposées à s'implanter dans ces petites villes éloignées comme Renfrew, Carleton Place ou Almonte appartiennent en effet à des étrangers. Par conséquent, on a subitement apporté un changement il y a une semaine, et le comté de Lanark s'en est trouvé gravement défavorisé.

J'ai exposé la question en détail il y a quelques jours au comité de l'expansion économique régionale, à sa réunion du 30 mai; j'invite tous ceux que la question intéresse à consulter le compte rendu des délibérations de cette séance, soit le numéro 14, où on trouve le texte d'une discussion très longue et très détaillée que j'ai eue avec les fonctionnaires du ministère quant à l'avenir d'une localité comme Carleton Place qui se trouve soudain nettement défavorisée, bon nombre des industries qui envisageraient de s'y établir avec l'aide de l'Ontario Development Corporation choisissant naturellement d'aller plutôt quelques milles plus loin, dans le comté de Renfrew, pour profiter du fait que celui-ci constitue une région désignée par le MEER. C'est un problème très grave, qui n'est pas aussi urgent quand il s'agit d'une zone à population très dense; mais lorsqu'il s'agit d'une région éloignée où le développement industriel est plus difficile, un changement brusque comme celui-ci entraîne un déséquilibre.

A cette réunion du 30 mai dernier, j'ai demandé instamment au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) d'envisager la possibilité de combler le vide qui venait de se créer par suite du retrait du gouvernement de l'Ontario. Je constate que le temps qui m'était alloué est presque écoulé; cependant, j'aimerais terminer en disant que le comté de Renfrew a besoin d'un délai supplémentaire pour développer son industrie forestière, pour bénéficier davantage des nouvelles industries que

nous avons pu obtenir et qui sont pour la plupart disséminées dans toute la région. Je dois ajouter que, selon moi, le comté de Lanark, après ce fameux coup de pied au derrière, est placé dans une situation désavantageuse. Je désire citer un bref passage du procès-verbal du comité de l'expansion régionale, en date du 30 mai, qui se lit comme suit:

M. McBRIDE: Je vais poser une question qui, en fait, serait plutôt une instance. Étant donné cette déclaration de l'Ontario Development Corporation, le ministre peut-il donner au comité l'assurance qu'il examinera aussi favorablement que possible l'opportunité de prolonger la désignation, aux termes de la loi sur l'expansion économique régionale, de certaines régions qui, comme celle de Lanark, sont placées dans des situations particulièrement désavantageuses?

M. MARCHAND (LANGELIER): Nous allons en discuter avec le gouvernement de l'Ontario et si la décision de l'Ontario Development Corporation change la situation dans une large mesure, nous pourrions naturellement être appelés à reviser certaines initiatives que nous avons prises.

Je veux assurer à la Chambre, et publiquement au ministre, qu'il y a aujourd'hui un grand nombre de gens dans la vallée de l'Outaouais qui désirent que le gouvernement fédéral entreprenne de compenser le ralentissement qui a été amené par ce changement dans la politique provinciale. Je veux assurer la Chambre que de mon côté j'encouragerai le ministre à examiner d'un œil favorable la possibilité de regrouper notamment la partie nord du comté de Lanark et la partie qui comprend Almonte et Carleton Place dans une sorte de secteur spécial, ou de rencontrer à nouveau la province et de lui demander de reconsidérer sa décision.

Pour conclure, je veux souligner que la désignation par le gouvernement fédéral en 1970 a apporté des fonds supplémentaires au comté de Renfrew comme jamais auparavant; à titre de député de ce comté et au nom des gens de l'endroit, j'apprécie ce geste; il apporte à la région des perspectives d'avenir nouvelles; c'est une initiative qu'il faut poursuivre, afin que nous puissions mener à bien ce que nous avons entrepris.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Assiniboïa (M. Knight)—Les grains—Les versements en trop à certains agriculteurs et la remise d'impôts dus par un fabricant d'automobiles; le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack)—Les pénitenciers—La responsabilité quant aux dégâts causés par les détenus; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—La main-d'œuvre—Le programme d'initiatives locales—Les demandes de fonds supplémentaires et de prolongation des délais.